

L'ÉTAT DE NORTH CAROLINA
COMMISSION DE RÉVISION



DANS L'AFFAIRE:

ORDONNANCE RECTIFIANT

La Décision de l'Autorité Supérieure No.

Demandeur

Employeur

A sa propre initiative et conformément au statut N.C. Gen. Stat. §96-15(e), cette affaire a comparu devant la Commission de révision. Une erreur administrative apparaît sur la décision de l'Autorité Supérieure n ° qui a été envoyé par la poste le . À la page , (paragraphe) (ligne) aurait dû dire . La présente ordonnance est émise afin de supprimer et corriger ladite erreur administrative.

La Décision de l'Autorité Supérieure No est par la présente RECTIFIÉE comme indiqué ci-dessus afin qu'elle soit comprise comme il était prévu. Les droits d'appel commencent à partir de l'envoi de cette ordonnance de rectification.

Les membres de la Commission de Révision John Doe et Susan Doe ont participé à cet appel approuvent cette décision.

Le.

LA COMMISSION DE RÉVISION

Président

Date du courrier: